



13062024-04

**MAIRIE DE SAINT GEORGES DU BOIS**  
(Charente-Maritime)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le treize Juin deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Georges du Bois se sont réunis à la Mairie de Saint Georges du Bois en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Jean GORIOUX, Monique LALU, Mathilde HARBELOT, Jean-Michel JOURDAIN, Vincent PERRIER, Déborah COMPAIN, Maëlle FLAIRE, Pierre-François MARCHAND, Laëtitia LAINE, Gérard BAYLE, Valérie RENOUF, Ludivine BONACKI, Jean-Charles SAVINEAU, Pascale BERTEAU

**Absents :** Alexandre BOUCHERIE (pouvoir donné à Pierre-François MARCHAND), David PACAUD (pouvoir donné à Pascale BERTEAU)

Valérie RENOUF a été élue secrétaire.

Date de convocation :	06/06/2024	Nombre de membres en exercices :	16
Date d'affichage du Compte Rendu :	17/06/2024	Afférents au Conseil Municipal :	16
		Qui ont pris part à la délibération :	14
		Qui ont donné pouvoir :	2

Objet :

**TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal, que les prix des repas à la cantine scolaire ont été fixés par délibération du 09 juin 2022 avec un forfait mensuel d'octobre à juillet comme suit :

<b>FRÉQUENTATION</b>	<b>ECOLE MATERNELLE échéance mensuelle de Octobre à Juillet</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE échéance mensuelle de Octobre à Juillet</b>
1 Jour par semaine	9.67 €	11.03 €
2 Jours par semaine	19.12 €	22.06 €
3 Jours par semaine	28.47 €	32.88 €
4 Jours par semaine	36.98 €	43.18 €

**LE PERSONNEL DE LA CANTINE :**

Prix pour un repas : 6 € 94

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 24.16 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 35.93 €

**POUR LES AUTRES ADULTES :**

Prix du repas : 7 € 35

Forfait mensuel (4 jours) : 44.64 €

Monsieur Le Maire rappelle la convention pour la mise en place de la cantine à 1 euro  
Et propose sa mise en place comme suit





13062024-04

	Prix/repas MATERNELLE	Prix/repas ELEMENTAIRE
<b>TRANCHES Quotient familial(QF) CAF</b>		
QF Inférieur ou égal à 1000	1,00 €	1,00 €
QF Entre 1001 et 1200	2,30 €	2,80 €
QF Supérieur à 1200	2,50 €	3,00 €
<b>FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000</b>	<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>		
1 jour par semaine      3 échéances ( sept/ janv/avril)	12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine      3 échéances ( sept/ janv/avril)	24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	14,40 €	14,40 €

<b>FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200</b>	<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>		
1 jour par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	8,28 €	10,08 €
2 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	16,56 €	20,16 €
3 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	24,84 €	30,24 €
4 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	33,12 €	40,32 €

<b>FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200</b>	<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>		
1 jour par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	9,00 €	10,80 €
2 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	18,00 €	21,60 €
3 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	27,00 €	32,40 €
4 jours par semaine      échéances mensuelles de sept à juin	36,00 €	43,20 €

Avec le maintien pour :

**LE PERSONNEL DE LA CANTINE :**

Prix pour un repas : 6 € 94

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 24.16 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 35.93 €

**POUR LES AUTRES ADULTES :**

Prix du repas : 7 € 35

Forfait mensuel (4 jours) : 44.64 €

Le Conseil Municipal,  
Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Accepte la proposition du Maire, des tarifs suivants :



13062024-04

automatique pour le paiement du forfait mensuel des repas à la cantine scolaire entre les usagers et la commune, représentée par le Maire, pour sa mise en place.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.**

Acte rendu exécutoire après visa de la sous-préfecture de Rochefort du 17/06/24  
Et publication (affichage) ou notification

**Délais et voies de recours :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
Jean GORIOUX



13062024-04

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025			
		Prix/repas MATERNELLE	Prix/repas ELEMENTAIRE
<b>TRANCHES Quotient familial(QF) CAF</b>			
QF Inférieur ou égal à 1000		1,00 €	1,00 €
QF Entre 1001 et 1200		2,30 €	2,80 €
QF Supérieur à 1200		2,50 €	3,00 €
<b>FAMILLES dont le QF CAF est inférieur ou égal à 1000</b>		<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>			
1 jour par semaine	3 échéances ( sept/ janv/avril)	12,00 €	12,00 €
2 jours par semaine	3 échéances ( sept/ janv/avril)	24,00 €	24,00 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	10,80 €	10,80 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	14,40 €	14,40 €

<b>FAMILLES dont le QF CAF est compris entre 1001 à 1200</b>		<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>			
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	8,28 €	10,08 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	16,56 €	20,16 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	24,84 €	30,24 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	33,12 €	40,32 €

<b>FAMILLES dont le QF CAF est supérieur à 1200</b>		<b>MATERNELLE</b>	<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>ECHEANCES /FREQUENTATION</b>			
1 jour par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	9,00 €	10,80 €
2 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	18,00 €	21,60 €
3 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	27,00 €	32,40 €
4 jours par semaine	échéances mensuelles de sept à juin	36,00 €	43,20 €

Il accepte pour :

**LE PERSONNEL DE LA CANTINE :**

Prix pour un repas : 6 € 94

Forfait hebdomadaire (4 jours) : 24.16 €

Forfait mensuel (4 jours/semaine) : Septembre à juin : 35.93 €

**POUR LES AUTRES ADULTES :**

Prix du repas : 7 € 35

Forfait mensuel (4 jours) : 44 €64

Décide que les tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Autorise le Maire à signer le règlement financier, le contrat de demande et l'autorisation de prélèvement